

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DOCUMENT DE SYNTHESE

Le document de synthèse présente les indicateurs réglementaires du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service tels qu'ils sont définis dans le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et dans l'arrêté du 2 mai 2007.



Service de l'Eau - RPQS 2018

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service de l'Eau de Bourg en Bresse est exploité par la Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement.

La Régie assure la production, le transport et la distribution de l'eau à l'ensemble des usagers de la Ville de Bourg en Bresse.

Elle assure également ces missions pour les usagers des communes de Péronnas et St Just, ainsi que pour quelques usagers de Viriat, St Denis, Montagnat et Jasseron, dans le cadre de conventions.

1.2 Population desservie

La population desservie par le service est de 51 110 habitants répartis ainsi :

	Population totale	Habitants desservis
Bourg en Bresse	43 454	43 439
Péronnas	6 580	6 580
St Just	941	941
Autres		150 (75 abonnés)
Total		51 110
<i>Rappel 2017</i>		<i>50 499</i>

7 habitations non desservies

Sources : pour Bourg, Péronnas et St Just : population totale (incluant les doubles compte) au 01/01/2017 (données Insee) déduction faite des quelques abonnés non raccordés au réseau public
pour les autres communes : nombre d'abonnés desservis x 2

1.3 Conditions d'exploitation du service

Le service de l'Eau de Bourg en Bresse est exploité en régie simple, selon les dispositions de l'article L 2221-8 du Code Général des Collectivités par référence à l'existence de ces services antérieurement à 1926.

1.4 Ressources en eau

La production d'eau potable est assurée à partir des captages de Péronnas et des sources de Lent. Un achat d'eau au Syndicat Ain Suran Revermont complète la production, essentiellement pour St Just et Montagnat.

1.4.1 Points de prélèvement :

Ouvrage de prélèvement	2017 (m3/an)	2018 (m3/an)	Variation
Captage de Péronnas	1 578 439	1 662 923	5,35%
Sources de Lent	2 447 584	2 335 810	-4,57%
Total	4 026 023	3 998 733	-0,68%

Service de l'Eau - RPQS 2018

1.4.2 Achat d'eau

Provenance	2017 (m3/an)	2018 (m3/an)	Variation
SIE Ain Suran Revermont	68 392	53 382	-21,9%
SIE Veyle Reyssouze Vieux Jonc	11 103	10 462	-5,8%
Total	79 495	63 844	-19,7%

1.4.3 Bilan des volumes

	2017 (m3/an)	2018 (m3/an)	Variation
Ressources propres	4 026 023	3 998 733	-0,7%
Achat d'eau	79 495	63 844	-19,7%
Total	4 105 518	4 062 577	-1,0%

1.4.4 Protection des ressources en eau

Ressource	Indice de la ressource	Volume produit
Captage de Peronnas	100%	1 662 923
Source de Lent	100%	2 335 810
Achat VRVJ	80%	10 462
Achat ASR	80%	53 382
Indice pondéré	99,7%	4 062 577

80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté (suivi agronomique)

1.5 *Traitement de l'eau*

L'eau issue des sources de Lent subit un traitement au chlore gazeux pour prévenir tout risque de contamination bactériologique. La quantité de chlore injecté est calculée pour assurer un traitement au niveau du mélange avec l'eau provenant des captages de Péronnas et traiter ainsi la totalité de l'eau distribuée.

Une chloration de secours est également disponible au départ de la station de pompage de Péronnas.

Service de l'Eau - RPQS 2018

1.6 Abonnements

Nombre total d'abonnements

	2017	2018	Variation
Abonnements domestiques	27 991	31 523	12,62%
Abonnements non domestiques	24	24	0,00%
Total	28 015	31 547	12,61%

Répartition des abonnements :

2017	Bourg en Bresse	Péronnas	St Just	Autres
Abonnements domestiques	28 193	2 809	472	49
Abonnements non domestiques	24	0	0	0
Total	28 217	2 809	472	49

1.7 Volumes mis en distribution et vendus

	2017	2018	Variation
Volume produit	4 026 023	3 998 733	-0,68%
Volume importé	79 495	63 844	-19,69%
Volume exporté	0	0	
Volume mis en distribution	4 105 518	4 062 577	-1,05%
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 809 284	2 777 084	-1,15%
Volume vendu aux abonnées non domestiques	280 122	284 777	1,66%
Volume total vendu aux abonnés	3 089 406	3 061 861	-0,89%

Service de l'Eau - RPQS 2018

Détail des volumes vendus en 2018

	Bourg en Bresse	Péronnas	St Just	Autres
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 348 327	331 018	53 615	8 289
Volume vendu aux abonnées non domestiques	250 815	0	0	0
Volume total vendu aux abonnés	2 599 142	331 018	53 615	8 289

1.8 Longueur réseau

Le linéaire global de canalisation, hors branchement est de 234 km. Il se répartit de la manière suivante (en ml) :

	2017	2018
Adduction (Lent - Servas - Péronnas)	15 231	15 231
Distribution Bourg en Bresse	157 969	157 969
Distribution Péronnas	46 017	46 017
Distribution St Just	14 999	14 999
Total	234 216	234 216

Un travail est en cours sur le patrimoine du service de l'eau, qui devrait permettre à moyen terme d'être plus précis sur les différents linéaires. Dans l'attente, les chiffres des années précédentes ont été conservés.

1.9 Branchements plomb

Nombre de branchements plomb renouvelés au cours de l'année 2018 : 19 (Bourg)
Estimation du nombre de branchements plomb restant : 210 (Bourg) (Péronnas : 0)

Détail des branchements plomb supprimés en 2018 :

Bourg en Bresse : 13 dans le cadre du programme travaux et 6 par l'équipe exploitation

Péronnas : 0 (le programme est terminé sur Péronnas)

St Just : 0 (le programme est terminé sur St Just)

Service de l'Eau - RPQS 2018

2 TARIFICATION

2.1 Modalités de tarification

Le tableau ci après donne les tarifs HT de l'eau et des différentes prestations. Il n'y a pas eu de modification de tarif au 1er janvier 2019, date du transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération CA3B.

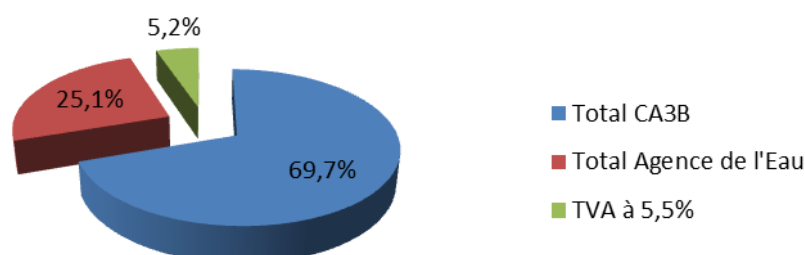
	2018	2019
Date de la délibération fixant les tarifs	21/12/2015	21/12/2015
Abonnement semestriel	4,373	4,373
Prix du m3 consommé	0,773	0,773
Location semestrielle de compteurs *		
diamètre 15 mm	6,813	6,813
diamètre 20 mm	7,016	7,016
Frais de relève des compteurs divisionnaires n'appartenant pas à la Ville (par semestre)	3,639	3,639

*La délibération fixe les tarifs de location compteurs jusqu'au diamètre 150mm

Pour une consommation annuelle de 120m3, la facture eau potable s'établit ainsi :

Libellé	Au 1er janvier 2018			Au 1er janvier 2019			Evolution
	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant	
Part Ville de Bourg				Part CA3B			
Abonnement	2	4,373	8,75 €	2	4,373	8,75 €	0,00%
Consommation	120m3	0,773	92,76 €	120m3	0,773	92,76 €	0,00%
Location compteur	2	6,813	13,63 €	2	6,813	13,63 €	0,00%
Total CA3B			115,13 €			115,13 €	0,00%
Part Agence de l'Eau							
Redevance pollution Agence de l'Eau)	120m3	0,290	34,80 €	120m3	0,270	32,40 €	-6,90%
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	120m3	0,075	9,00 €	120m3	0,075	9,00 €	0,00%
Total Agence de l'Eau			43,80 €			41,40 €	-5,48%
TVA à 5,5%			8,74 €			8,61 €	
Montant total de la facture			167,67 €			165,14 €	-1,51%
Soit en € TTC/m3			1,397 €			1,376 €	

Répartition de la facture d'eau potable au 1er janvier 2019



Service de l'Eau – RPQS 2018

2.2 Montant des recettes

2.2.1 Recettes liées à la facturation

Vente de l'eau :	2 228 078 €
Location compteurs :	236 280 €
Frais de relève :	82 388 €
Abonnements :	205 909 €
Total :	2 752 655 €

2.2.2 Autres recettes d'exploitation :

Rémunération pour perception	
Redevance Agence de l'eau :	8 024 €
Total :	8 024 €

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Qualité de l'eau

Le contrôle réglementaire est assuré par le service Hygiène et Santé Publique de la Ville de Bourg en Bresse pour les prélèvements réalisés sur cette commune et par les services de la ARS pour ceux réalisés sur St Just et Péronnas.

Résultats du contrôle réglementaire :

* En production (Lent et Péronnas)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	paramètres non conformes
Conformité bactériologique	2	0	100	-
Conformité physico-chimique	2	0	100	-

* En mise en distribution (sortie station de pompage et réservoirs)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	paramètres non conformes
Conformité bactériologique	13	0	100	-
Conformité physico-chimique	13	0	100	-

Service de l'Eau - RPQS 2018

* En distribution réseau Bourg en Bresse

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	paramètres non conformes
Conformité bactériologique	105	0	100	-
Conformité physico-chimique	105	0	100	-

* En distribution réseau de Péronnas

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	paramètres non conformes
Conformité bactériologique	17	0	100	-
Conformité physico-chimique	17	0	100	-

* En distribution réseau de Saint Just

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	% de conformité	paramètres non conformes
Conformité bactériologique	8	0	100	-
Conformité physico-chimique	8	0	100	-

3.2 Connaissance et gestion du réseau

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable :

	Définition	Note
+ 10	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures	10
+ 5	définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (travaux réalisés et que les données acquises)	5
<i>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants</i>		
+ 10	existence d'un inventaire des réseaux conforme	15
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	13
<i>un total de 40 points doit être obtenu pour que le service puisse bénéficier des points suivants</i>		
+ 10	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes	10
+ 10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
+ 10	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10
+ 10	document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques des compteurs incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10

Service de l'Eau - RPQS 2018

	Définition	Note
+ 10	document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations	10
+ 10	document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
+ 5	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0
NOTE GLOBALE sur 120 :		103

3.3 Performance du réseau

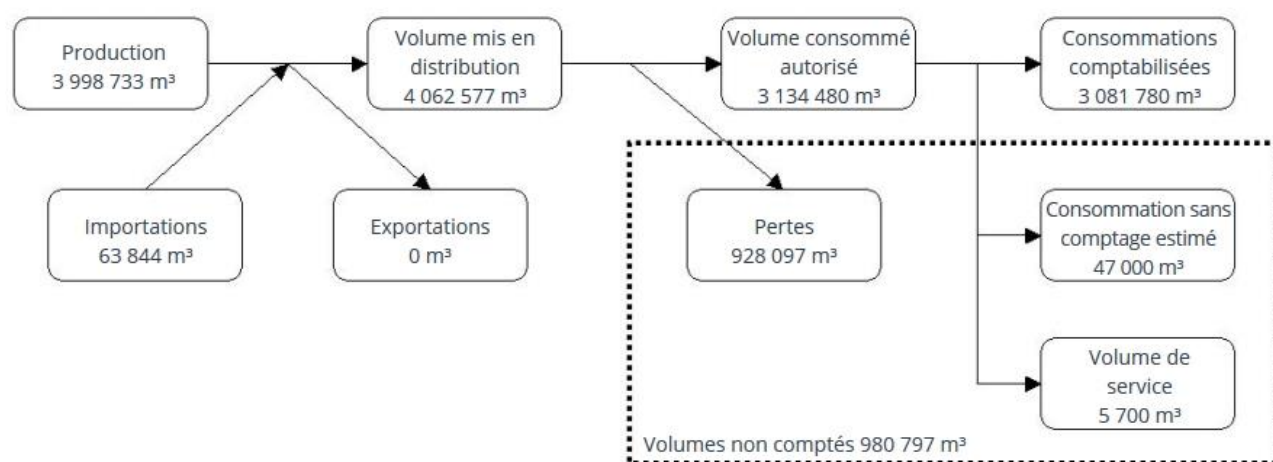


Tableau des volumes :

	2017	2018	Variation
Volume produit	4 026 023	3 998 733	-0,7%
Volume acheté	79 495	63 844	-19,7%
Volume exporté	0	0	0,0%
Volume comptabilisé	3 089 406	3 081 780	-0,2%
besoins du service	5 700	5 700	0,0%
Volume sans comptage	63 424	47 000	-25,9%
Volume consommé autorisé	3 158 530	3 134 480	-0,8%
Volume mis en distribution	4 105 518	4 062 577	-1,0%
linéaire de réseau	234	234	0,0%
Rendement	76,9%	77,2%	0,3%
Indice linéaire volumes non comptés	11,90	11,48	-3,5%
Indice linéaire de pertes	11,09	10,87	-2,0%
Indice linéaire de consommation	36,98	36,70	-0,8%
Respect décret 27/01/2012	oui	oui	

Service de l'Eau – RPQS 2018

Remarques et compléments concernant les volumes et rendement :

1- le schéma ci-dessous mentionne les consommations comptabilisées, soit 3 081 780m³. Il s'agit des volumes qui ont effectivement été mesurés, mais pas nécessairement facturés.

Le tableau des volumes mentionne les volumes facturés, soit 3 061 861m³. La différence entre ces deux données représente 19 919m³ et correspond à la différence relevée entre compteurs généraux et divisionnaires. En effet, dans une copropriété, le volume relevé compté par le compteur divisionnaire peut différer légèrement de la somme des compteurs divisionnaire. Cette différence n'est facturée tant qu'elle reste faible.

2- Le volume sans comptage a été calculé de la même manière, relativement empirique, que les années précédentes :

Prise d'eau sur PI (cureuse)	10 000
Essai poteaux SDIS	1 000
Nettoisement voirie	6 000
Prise d'eau non contrôlée sur PI	<u>30 000</u>
Total	47 000

3- Le volume de service correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution et qui ne fait pas l'objet de comptage (lavage de réservoir, purge de réseau...)

4- Le décret du 27/01/2012 définit pour chaque service, en fonction de ses caractéristiques, le rendement minimum à respecter. Pour le service de Bourg en Bresse en 2018, il est de 72,3%.

3.4 Renouvellement du réseau

	2018
Linéaire de réseau renouvelé dans l'année (km)	1,4
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0.91%

3.5 Continuité du service

	2016	2017	2018
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	4*	3*	10*
Nombre d'abonnés desservis (milliers)	27,8	28	31
Taux d'occurrence des interruptions non programmées	0,14	0,11	0,32
<i>*Estimation car elles ne sont pas strictement comptabilisées</i>			

Service de l'Eau - RPQS 2018

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements

Le règlement du service de l'eau ne définit pas de délai maximal d'ouverture des branchements pour les abonnés. Il n'y a en général pas de fermeture après une résiliation d'abonnement.

3.7 Durée d'extinction de la dette

Durée théorique nécessaire pour rembourser les dettes du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

	2018
Durée en année	3,13 ans

3.8 Taux d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés sur l'ensemble des factures eau + assainissement

	Au 31/12/2018
Taux d'impayés sur les factures de 2017	4,60%

3.9 Réclamations écrites

	2016	2017	2018
Nombre de réclamations écrites (hors prix de l'eau)	291	330	403
Nombre d'abonnés desservis (milliers)	27.8	28	31
Taux moyen de réclamation (u/1000 ab)	10.5	11.79	13

Ce nombre regroupe l'ensemble des réclamations (service de l'eau et de l'assainissement), dont une bonne partie concerne des demandes de remises gracieuses

Service de l'Eau – RPQS 2018

4 FINANCEMENT

4.1 Montant des travaux mandatés en 2018

Travaux sur réseau	991 925 € HT
Acquisition de compteurs d'eau :	35 549 € HT
Protection des ressources :	74 383€ HT
Travaux sur ouvrages de production :	321 062€ HT
TOTAL	1 422 919€ HT

4.2 Etat de la dette

Remboursement capital :	317 508 €
Remboursements intérêts :	61 956 €

4.3 Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements :	911 631 €
---	-----------

4.4 Projets à l'étude

En 2018, les actions sur le bassin d'Alimentation du Captage de Péronnas ont été poursuivies, la délimitation du bassin d'Alimentation de Captage de Lent a été finalisée par arrêté préfectoral de délimitation en date du 14/11/2018.

Les travaux de renouvellement de la station de pompage de Péronnas se poursuivent.

5 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION

5.1 Solidarité

L'aide au paiement des factures d'eau mise en place consiste au versement d'un montant de 1% maximum des recettes d'eau et d'assainissement dans un fonds géré par le CCAS dans le cadre d'une convention spécifique. Le montant reversé sous forme d'aide pour l'eau potable, pour l'année 2018, est de 12 500 €.

5.2 Action de coopération décentralisée

La Ville de Bourg en Bresse a affecté 1% de ses recettes en eau à des opérations de coopération internationale.

En 2018, la Ville de Bourg en Bresse a apporté 4000 € d'aides à des associations locales pour des projets au Maroc et au Burkina Faso.

De plus, une opération de plus grande ampleur a été amorcée au Burkina Faso et les dépenses engagées s'élèvent à 25 200 €.

RECAPITULATION DES INDICATEURS

Code	Intitulé	Valeur 2018
Réseau		
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	11,48
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau	10,87
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,91%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103/120
Qualité de l'eau		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire - microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire – physico-chimiques	100%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	99,70%
Abonnés		
D101.1	Estimation du nombre d'habitants desservis	51 110
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 01/01/2018	1,376€ TTC
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	0,32
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Sans objet
P155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	13
Gestion financière		
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	12 500 €
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,13 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,60%

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service de l'Assainissement de Bourg en Bresse est exploité par la Régie Municipale de l'Eau et de l'Assainissement.

La Régie assure la collecte, le transit et le traitement des eaux usées de Bourg en Bresse.

Elle assure également le transit et le traitement des eaux usées de Péronnas, Viriat, des communes raccordées au collecteur de la Vallière et de quelques secteurs de Saint- Denis lès Bourg en limite intercommunale.

1.2 Population desservie

La population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est de :

Pour le service de Bourg en Bresse : **43 271 habitants**

Pour l'ensemble de l'agglomération d'assainissement : **64 596 habitants** (Bourg en Bresse, Péronnas, Viriat, St Just, Montagnat, Revonnas, Ceyzériat et une partie de St Denis lès Bourg)

La population de Bourg en Bresse desservie est calculée à partir de la population municipale, déduction faite des habitants disposant d'un assainissement non collectif. Pour les autres collectivités, elle est calculée à partir du nombre d'abonnés au service d'assainissement collectif.

1.3 Conditions d'exploitation du service

Le service de l'Assainissement de Bourg en Bresse est exploité en régie simple, selon les dispositions de l'article L 2221-8 du Code Général des Collectivités par référence à l'existence de ces services antérieurement à 1926.

1.4 Abonnements

Nombre d'abonnements	2016	2017	2018
domestiques	27 242	27 430	27 653
non domestiques	16	24	25
Total	27 258	27 454	27 678

Le nombre d'abonnements non domestiques à Bourg a été revu en 2017 pour tenir compte du nombre de branchements existants.

La dénomination « autres » concernent des abonnés sur St Just, Montagnat, St Denis et Jasseron, raccordés au réseau de Bourg en Bresse et gérés comme abonnés du service de Bourg en Bresse.

Nombre d'abonnements	Bourg en Bresse	Péronnas	Autres	TOTAL
domestiques	24 610	2 564	479	27 653
non domestiques	25	0	0	25
Total	24 635	2564	479	27 678

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

1.5 Volumes facturés

Volumes facturés	2016	2017	2018
Bourg en Bresse domestiques	2 270 047	2 345 858	2 313 055
Bourg en Bresse non domestiques	674 054	722 889	832 094
Péronnas	299 958	293 075	305 879
Péronnas non domestiques	0	0	0
Autres	52 730	49 072	48 885
Autres non domestiques	0	0	0
Total	3 296 789	3 410 894	3 499 913

1.6 Autorisations de déversement

Il existe 4 conventions avec des collectivités publiques :

- CA3B (ex Communauté de Communes de La Vallière) pour le transfert et le traitement des eaux usées de Ceyzériat, Revonnas, Montagnat et St Just
- Commune de Viriat pour le transfert et le traitement des eaux usées de la commune.
- Commune de Péronnas pour le transfert et le traitement des eaux usées de la commune.
- Commune de St Denis les Bourg pour le transfert et le traitement des eaux usées de la partie limitrophe de Bourg (avenue du Mail)

Il existe 11 arrêtés d'autorisation de déversement pour des rejets de type industriel dont 4 sont accompagnés de conventions spéciales de déversement. A noter qu'un arrêté n'a pas été renouvelé compte tenu du changement d'activité du pétitionnaire.

1.7 Longueur réseau

Le linéaire global de canalisation, hors branchement est de 261 km. Il se répartit de la manière suivante (en km) :

Réseau de Bourg en Bresse	2016	2017	2018
Réseau eaux usées séparatif	83	83	83
Réseau unitaire	68	68	68
Réseau eaux pluviales	110	110	110
Total	261	261	261

Les plans du réseau ont été passés sous SIG. Un travail de contrôle et d'apurement est nécessaire cependant. C'est pourquoi les linéaires des années précédentes sont maintenus.

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

Le réseau comprend également :

- 16 déversoirs d'orage en service dont 2 transitent une charge supérieure à 600kg/j de DBO5 et 4 entre 600 et 120 kg/j,
- 12 postes de relèvement (6 sur réseau EU et 6 sur réseau EP)
- 12 siphons.

1.8 Station d'épuration des eaux usées

Code SANDRE de la station : 060901451003

* La station d'épuration de Bourg en Bresse est située 1658, chemin de Majornas sur le territoire de la commune de Viriat.

Elle traite les eaux usées de Bourg en Bresse, Péronnas, Viriat, St Just, Ceyzeriat, Montagnat, Revonnas, ainsi que de quelques abonnés de St Denis les Bourg.

* Capacité de la station (temps sec)

Débit moyen :	1080 m3/h
Débit maxi :	1800 m3/h
DBO5 :	5 800 kg/j
DCO :	14 300 kg/j
MES :	7 100 kg/j
N total :	1 200 kg/j
Ptotal :	550 kg/j

A noter qu'en temps de pluie, la station est capable de recevoir 8 500 m3/h, dont 3 500 sont relevés sur les prétraitements et le complément stocké en bassin d'orage

*Prescriptions de rejets

L'arrêté préfectoral du 13 avril 1999 fixe les prescriptions de rejet, à savoir :

DBO5 :	25 mg/l ou 90%
DCO :	90 mg/l ou 84%
MES :	30 mg/l ou 90%
N total :	10 mg/l ou 90%
P total :	1 mg/l ou 90%

1.9 Boues issues de la station d'épuration

Production de boues	2016	2017	2018
Production matières sèches (TMS/an)	1 473	1 385	1460
Siccité sortie centrifugeuse (%)	19	19	19
Quantité de chaux apportée (T/an)	1 006	1 051	1072
Production annuelle de boues (T/an)	7 843	7 338	7702
Destination des boues	Epandage agricole	Epandage agricole	Epandage agricole

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

2 TARIFICATION

2.1 Modalités de tarification

	2016	2017	2018
Date de la délibération fixant les tarifs	21/12/2015	-	-
Prix au m3 d'eau consommé (€ HT)	0,956	0,956	0956

2.2 Présentation d'une facture (assainissement)

Pour une consommation annuelle de 120m3, la facture d'assainissement s'établit ainsi :

Au 1er janvier 2018				Au 1er janvier 2019			Evolution
Libellé	Quantité	Prix unitaire	Montant	Quantité	Prix unitaire	Montant	
Part Ville de Bourg							
Assainissement	120m3	0,956	114,72 €	120m3	0,99236	119,08 €	3,80%
Total CA3B			114,72 €			119,08 €	3,80%
Part Agence de l'Eau							
Redevance modernisation des réseaux - Agence de l'Eau)	120m3	0,155	18,60 €	120m3	0,150	18,00 €	-3,23%
Total Agence de l'Eau			18,60 €			18,00 €	-3,23%
TVA 10%	10%		13,33 €	10%		13,71 €	2,82%
Montant total de la facture			146,65 €			150,79 €	2,82%

Soit en € TTC/m3

1,222 €

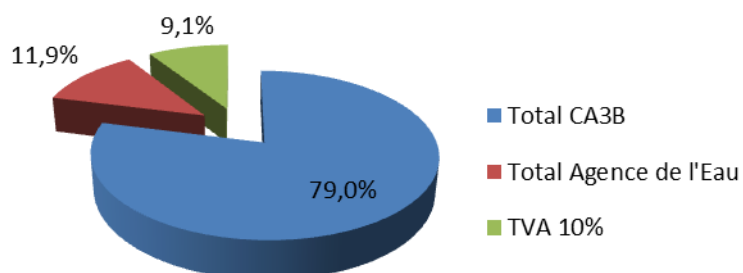
1,257 €

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la TVA est à 10%

Au 1^{er} janvier 2019, lors du transfert de compétence à CA3B, une augmentation de 0.04€ TTC/m3 a été votée par le conseil communautaire.

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

Répartition d'une facture assainissement au 1er janvier 2019



2.3 Montant des recettes

2.3.1 Recettes liées à la facturation

Redevance assainissement domestique :	2 212 564 €
Redevance industriels (convention) :	255 899 €
Redevance autres collectivités :	1 025 974 €
Total :	3 494 437 €

2.3.2 Autres recettes d'exploitation :

Participation PFAC :	86 079 €
Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :	359 868 €
Rémunérations pour perception ANC :	333 €
Rémunération Agence pour perception redevance :	8 123 €
Participation budget général pour eaux pluviales :	176 502 €
Participation WC publics :	62 034 €
Total :	692 939 €

3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées pour Bourg en Bresse	99,9%
--	-------

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

3.2 Connaissance et gestion du réseau de collecte

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau de collecte des eaux usées :

Nbre points	Définition	Note
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10
5	définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5
<i>L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants</i>		
20	existence d'un inventaire des réseaux conforme à l'arrêté du 2/12	15
20	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	13
<i>Un total de 40 points doit être obtenu pour que le service puisse bénéficier des points suivants</i>		
10	information géographique précisant l'altimétrie des canalisations (au moins pour la moitié)	12
10	localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	10
10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques	10
10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	10
10	localisation les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux	10
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	0
NOTE GLOBALE sur 120 :		105

3.3 Conformité vis à vis de la réglementation générale

Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R.2224-6 à R.2224-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3.3.1 Collecte des effluents

La collecte est réalisée sur l'ensemble du territoire zoné en assainissement collectif .

Le zonage en vigueur a fait l'objet d'une enquête publique en 2013.

Charge brute de pollution transitant par le système de collecte : 5 650 kg/j DBO5

Il s'agit de la charge estimée, calculée à partir de la population et des industriels raccordés.

3.3.2 Equipements des stations d'épuration

Les équipements de la station d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

3.3.3 Performance des ouvrages d'épuration

Les performances des ouvrages d'épurations sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015

Charge brute de pollution reçue par la station d'épuration : 3 952 kg/j DBO5

Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 calculée à partir de la charge réelle mesurée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.

3.4 Conformité des performances des équipements d'épuration (arrêté Police de l'Eau)

Date des arrêtés préfectoraux : 13 avril 1999 et 30 juillet 2014 (prescriptions complémentaires)

L'arrêté préfectoral fixe le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Le tableau ci dessous récapitule la fréquence du suivi

Suivi et fréquence en jour par an	Débit	MES	DBO ₅	DCO	NTK	NH4	NO2	NO3	Pt	AOX	Boues
Arrêté préfectoral*	365	156	104	156	104	104	104	104	104	2	208

*L'arrêté préfectoral de 1999 prévoyait 52 bilans complets. Une modification a été apportée au programme réglementaire en 2008 à la demande de la Police de l'Eau pour prendre en compte les exigences de l'arrêté du 22 juin 2007.

	2018
Nombre de bilans 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire (stockage)	104
Nombre de bilans conformes à l'arrêté préfectoral	102
Taux de conformité	98,1%

Les deux non conformités concernent l'azote, sans qu'il y ait d'explications particulières.

3.5 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration

La filière d'élimination des boues issues de la station d'épuration est l'épandage agricole dans le cadre d'un plan d'épandage mis à jour en 2005.

[le calcul devrait être fait sur la matière sèche, mais il y a pesée au départ de l'épandage]

	2016	2017	2018
Boues évacuées (pesage en sortie de stockage)	6 213	7 500	7 545
Tonnage évacué par filière conforme	6 213	7 500	7 545
Taux de conformité	100%	100%	100%

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

3.6 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

	2016	2017	2018
Nombre de demandes d'indemnisation suite à un débordement de réseau	0	0	0
Nombre de milliers d'habitants	42,7	42,7	43.2
Taux de débordement	0	0	0

3.7 Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage

	2016	2017	2018
Linéaire de réseau séparatif et unitaire	151	151	151
Nombre de points nécessitant au moins 2 interventions par an	7	8	8
Taux pour 100 km de réseau	4,6	5,3	5.3

3.8 Taux moyen de renouvellement du réseau EU et Unitaire

	2018
Linéaire de réseau renouvelé (km)	0,944
Linéaire moyen renouvelé sur les 3 dernières années (km)	1,3
Linéaire total (km)	151
Taux moyen de renouvellement	0,87%

En 2018 le renouvellement comprend :

La réhabilitation par chemisage de 582 ml

Le renouvellement en tranchée ouverte de 362 ml

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

3.9 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Valeur de l'indice, au vu des actions déjà réalisées : 120

Barème de l'arrêté	Note du service	Commentaires
Identification sur plan et visites de terrain pour localiser les points de rejets potentiels au milieu naturel	20/20	
Evaluation sur carte et sur base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet	10/10	Evaluation faite lors du diagnostic du schéma directeur
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de déversement	20/20	
Réalisation de mesures de débits et de pollution sur les points de rejet	30/30	
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	10/10	
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	10/10	Réalisé lors du diagnostic du schéma directeur
Pour les secteurs en séparatif : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux	10/10	Evaluation faite lors du diagnostic du schéma directeur
Pour les secteurs en unitaire : mise en place de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement	10/10	Avec problème de fonctionnement et de récupération des données
	120/120	

3.10 Durée d'extinction de la dette

Durée théorique nécessaire pour rembourser les dettes du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

	2018
Durée en année	10,8 ans

La valeur est élevée car trois nouveaux emprunts ont été contractés en 2018 pour un montant total de 6 550 000€.

3.11 Taux d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés sur l'ensemble des factures eau + assainissement

	Au 31/12/2018
Taux d'impayés sur les factures de 2017	4,60%

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

3.12 Réclamations écrites

	2016	2017	2018
Nombre de réclamations écrites (hors celles relatives au prix)	0	0	0
Nombre d'abonnés desservis	27 258	27 454	27 678
Taux de réclamation (u/1000 hab)	0%	0%	0%

L'ensemble des réclamations est comptabilisé en eau

4 FINANCEMENT

4.1 Montant des travaux mandatés

Travaux sur réseaux :	1 386 729 €
Travaux bassin d'orage :	3 088 149 €

4.2 Etat de la dette

Remboursement capital :	373 136 €
Remboursements intérêts :	29 811 €

4.3 Amortissements

Montant de la dotation aux amortissements : 1 147 294 €

4.4 Projets à l'étude et programme pluriannuel

Le schéma directeur a été approuvé en 2013 et conduit à une programmation de 7 190 000 €, en cours de réalisation.

5 ACTIONS DE SOLIDARITES ET DE COOPERATION

5.1 Solidarité

L'aide au paiement des factures d'eau mise en place consiste au versement d'un montant de 1% maximum des recettes d'eau et d'assainissement dans un fonds géré par le CCAS dans le cadre d'une convention spécifique. Le montant reversé sous forme d'aide en assainissement, pour l'année 2018, est de 10 500 €.

5.2 Action de coopération décentralisée

Aucune action de solidarité internationale n'a été menée en 2018 en assainissement.

Service de l'Assainissement - RPQS 2018

RECAPITULATION DES INDICATEURS

Code	Intitulé	Valeur 2017	Valeur 2018
Réseau			
D202.0	Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	11	11
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105	105
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	8	8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1.04 %	0,87%
Collecte			
P202.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	<i>oui</i>	<i>oui</i>
P255.3	Indice de connaissance des rejets naturels au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120/120	120/120
Epuration			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU	<i>oui</i>	<i>oui</i>
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (Police de l'eau)	100%	100 %
Boues			
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	7338	7 545
P260.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100 %
Abonnés			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (Bourg en Bresse hors doubles compte)	42 754	43 271
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120m3 au 01/01/2019	1,22€TTC/m3	1,257 € TTC
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,8%	99,9%
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (Bourg en Bresse)	0	0
P258.1	Taux de réclamations	0	0
Gestion financière			
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,24 ans	10,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (eau + assainissement)	4,94%	4,60%

Service de l'Assainissement - RPQS 2018